

tal, au sud de la frontière mexico-américaine ou dans la mer des Caraïbes, peuvent adhérer au traité. Les puissances nucléaires et les États extra-régionaux qui possèdent des dépendances dans la zone sont, en outre, priés de respecter le traité en ratifiant des protocoles distincts. Comme vous le constatez, monsieur l'Orateur, rien ne prévoit l'adhésion de pays comme le Canada qui, géographiquement, est situé hors de la zone et n'y possède pas d'armes nucléaires ni de territoires tributaires. La question de l'adhésion du Canada à la zone ne se pose donc pas.

Nous avons, bien entendu, fait l'éloge en termes non équivoques de l'initiative de l'Amérique latine. Dans son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) disait le 27 septembre:

Nous voudrions tous, j'en suis sûr, féliciter les pays de l'Amérique latine et des Antilles d'avoir conclu un accord visant à établir la première zone non nucléaire dans une partie habitée du monde. Ce traité donnera une impulsion aux pourparlers sur la non-prolifération qui se poursuivent maintenant intensivement à Genève et dont l'Assemblée sera saisie d'ici peu.

Les députés verront avec quel enthousiasme nous avons accueilli l'initiative latino-américaine, à laquelle nous nous sommes joints dans la mesure du possible. Le plus important, toutefois, est la signature du traité universel de non-prolifération et c'est un aspect du désarmement auquel le gouvernement canadien a attaché une haute priorité au sein du comité de 18 sur le désarmement, institué par les Nations Unies.

Le Canada, en tant que membre du comité de désarmement de Genève, a joué un rôle actif dans toutes les étapes de la négociation visant à un traité de non-prolifération et nous ne ménagerons aucun effort pour le faire aboutir comme une conséquence plus logique et plus universelle du traité latino-américain.

LA DÉFENSE NATIONALE—LE VOL D'ARMES AU MANÈGE MINTO À WINNIPEG

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, dans la nuit du 29 au 30 octobre, des voleurs ont pénétré dans la propriété du ministère de la Défense nationale à Winnipeg, le manège Minto. Ils ont emporté six fusils automatiques Bren de calibre .303 sur bipied, un pistolet Browning de calibre .30; un chargeur destiné à ces armes; une baïonnette et divers pistolets à fusées éclairantes.

Ils n'ont emporté aucune munition car peut-être le dépôt où étaient placées ces armes

ne contenait pas de munitions. De toute façon, un porte-parole de la force policière de Winnipeg a confirmé le fait qu'on peut facilement acheter les munitions voulues d'entreprises commerciales. Les fusils-mitrailleurs Bren et le pistolet Browning étaient enchaînés à des boulons enfouis dans le plancher du magasin confié à l'officier de l'intendance dans la salle d'exercice. Les chaînes ont été coupées par les voleurs. Les armes n'étaient pas munies de blocs de culasse, mais les voleurs ont pris les blocs de pratique et les blocs réguliers, s'introduisant pour cela, dans un cabinet de métal fermé à clé dans la même pièce. Bien entendu, le bloc de culasse fait partie du mécanisme de chargement et avec cette pièce, n'importe quel fusil volé peut servir.

Bon nombre de thèses ont été formulées quant à la raison de ce vol. Bien des hypothèses ont été faites et certaines des thèses formulées sont très fantaisistes. On s'est demandé: Quelle sera la destination finale de ces armes? Sont-elles destinées à Cuba, à Israël, à une organisation criminelle aux États-Unis ou au Canada? Ont-elles été prises par des voleurs qui projetaient de s'en servir pour un vol de banque ou de salaires, ou ont-elles été volées simplement par plaisanterie?

La police de Winnipeg s'occupe de cette affaire et la réglera sans doute d'ici peu. La curiosité du public, qui s'interroge sur le motif du crime, sera alors satisfaite. Mais cet aspect de l'affaire n'a vraiment pas grand-chose à voir à ma participation au débat d'ajournement. Ce n'est pas le motif qui m'intéresse surtout, même si c'est une chose importante. Je parlerai surtout de la position intenable dans laquelle se trouve le ministère de la Défense nationale quand il est possible de pénétrer dans des locaux du ministère et de les dévaliser dans des circonstances comme celles-là.

Mes questions de ce soir, je les ai déjà posées à la Chambre. Voici la principale: Pourquoi des voleurs ont-ils réussi à pénétrer dans une forteresse de la Défense nationale quand les autorités avaient déjà été averties qu'un raid se préparait? Voilà ce qui est incompréhensible dans toute l'affaire. Que les installations de la défense nationale ne soient pas à l'abri des voleurs, il y a lieu de le regretter, mais qu'elles le soient encore après un avertissement, c'est incroyable.

Un porte-parole de l'Armée a dévoilé que la police de Winnipeg avait prévenu l'Armée de ce vol une semaine avant qu'il ait lieu, nouvelle que le commissaire de police George